

notre incorporation. Son décès a eu lieu dans sa paroisse natale le 23 novembre 1893.

Mr W.-A. Ashe est entré dans la profession le 13 janvier 1877. Il était bien connu dans Québec, où, pendant plusieurs années il fut attaché à l'observatoire de cette ville comme assistant du Capt Ashe, son père, auquel il a succédé, quand ce dernier fut mis à la retraite. Lors de l'incorporation des Arpenteurs, en 1882, Mr Ashe fut élu membre du bureau de direction, et fut en même temps nommé membre du comité des examinateurs. Il a rempli les devoirs de cette charge avec beaucoup de zèle et avec une grande assiduité jusqu'à son décès, qui a eu lieu le 26 décembre 1893.

EXAMENS.

A la session du mois d'avril 1893, trois candidats seulement se présentèrent pour les examens. L'un d'eux demandait à être admis à l'étude de la profession, un autre subissait son examen final pour être admis à la pratique, et le troisième se présentait comme Ingénieur-civil pour avoir son diplôme d'Arpenteur-Géomètre.

Le premier reçut son certificat d'admission à l'étude, et des diplômes furent accordés aux deux autres, pour les autoriser à pratiquer l'arpentage dans cette Province.

Il n'y a dans le moment que cinq élèves sous le régime de trois années de cléricature. Deux de ces élèves ont terminé leur temps de service et se présentent pendant cette session pour subir les examens pour être admis à la pratique. Il y a de plus six autres candidats, qui aspirent pour être admis à la pratique de la profession, pendant la présente session. L'un est un Arpenteur fédéral, et les autres sont des élèves sortant des écoles polytechniques, ou des universités de cette Province et portant des diplômes d'Ingénieur-civil, obtenus dans ces institutions, après avoir suivi les cours exigés par la loi.

Plusieurs autres élèves diplômés comme Ingénieurs civils, sont actuellement sous brevet, mais trois n'ont pas encore terminé leur cléricature et les autres n'ont pas jugé à propos de se présenter pendant cette session.

Nous constatons par un relevé du registre dans lequel sont entrés les brevets des élèves qui entrent en cléricature pour étudier la profession d'arpenteur; que pendant le dernier triennat, c'est-à-dire du pre-